



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

**DECRET D/2015/ 169 /PRG/SGG
PORTANT NOMINATION D'UN OFFICIER
AU GRADE SUPERIEUR**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu le Décret D/2011/294/PRG/SGG du 06 décembre 2011, portant statut particulier du personnel de l'administration des douanes ;

Vu le décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 janvier 2014, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret D/2014/021/PRG/SGG du 25 janvier 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

DECRETE

Article 1^{er} /: Le Lieutenant-colonel Oubou Zézé **GUILAVOGUI**, Directeur Général Adjoint des Douanes, est promu au grade de Colonel à titre exceptionnel.

Article 2/ : Le présent décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le

07 SEP. 2015

2015

Professeur Alpha CONDE